

DECISION MUNICIPALE n° D20230703-072

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

	Service	Finances	
	Matière	7.1.5	Finances locales – décisions budgétaires – tarifs
Objet	Tarifs de location de la salle polyvalente de La Tourette pour la formation « Réduction du stress par la pleine conscience »		
Date	Du 17 mars au 12 mai 2023		
Demandeur	M. BALESTRAT, Directeur du Centre Hospitalier d'Ussel		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération DL20200705-012 du 5 juillet 2020 autorisant le Maire à créer des régies communales en application de l'article L 2122-22 al.7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Considérant la convention d'utilisation de la salle polyvalente de La Tourette à l'occasion de la formation « Réduction du stress par la pleine conscience » qui s'est déroulée du 17 mars au 12 mai 2023 ;
- Considérant le devis du 16 février 2023, approuvé le 17 février 2023 par M. BALESTRAT, Directeur du Centre Hospitalier d'Ussel pour la location de la salle polyvalente de La Tourette ;

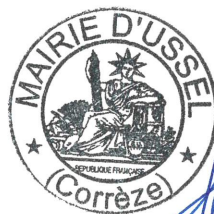
Décide,

Article 1 : D'appliquer les tarifs suivants pour la formation « Réduction du stress par la pleine conscience », conformément au devis approuvé le 17 février 2023 :

	Périodes	Horaires	Coût
Mars	Vendredi 17	9 h 30 – 11 h 30	40,00 €
	Mercredi 22	9 h 30 – 11 h 30	40,00 €
	Mercredi 29	9 h 30 – 11 h 30	40,00 €
Avril	Mercredi 12	9 h 30 – 11 h 30	40,00 €
	Mercredi 19	9 h 30 – 11 h 30	40,00 €
	Mercredi 26	9 h 30 – 11 h 30	40,00 €
Mai	Mercredi 3	9 h 30 – 11 h 30	40,00 €
	Vendredi 5	Journée	140,00 €
	Mercredi 10	9 h 30 – 11 h 30	40,00 €
	Vendredi 12	9 h 30 – 11 h 30	40,00 €
TOTAL			460,00 €

Article 2 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 3 juillet 2023.



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE